

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

LOT N° 2

ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

DOSSIER DE PROCEDURE ADAPTEE

Le présent dossier comporte :

<i>Word</i>	1/ Fiche de demande de renseignements	1 page
	2/ Acte d'engagement	8 pages
	3/ Annexe "Convention de gestion"	3 pages
	4/ Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
<i>PDF</i>	5/ Cahier des clauses particulières	33 pages
	6/ Dossier technique	11 pages
TOTAL		57 pages

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Références : PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
Procédure adaptée

LOT N° 2 - ASSURANCE RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES

A transmettre par télécopie ou par courriel à l'attention de :

Hélène DELIERE - Société PROTECTAS
B.P. 28 - 35390 LE GRAND-FOUGERAY
Fax : 02 99 08 33 41 - Courriel : audit@protectas.fr

Société	:
Nom	:
Fonction	:
Adresse	:
Code postal	:
	 Ville
Télécopie	:
Téléphone	:
Courriel	:

Questions :

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° 2

OBJET : ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

**Procédure adaptée, selon l'article 27
du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

N° du marché :

PIECES CONTRACTUELLES :

I / Pièces particulières :

- Acte d'engagement et son annexe "Convention de gestion"
- Cahier des clauses particulières

II / Pièces générales :

- Code des assurances
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Nom du candidat :

N° tél. :

N° fax :

Courriel :

ACTE D'ENGAGEMENT

Le pouvoir adjudicateur :

LA PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

La personne habilitée à signer le marché :

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE ET D'ILLE-ET-VILAINE

L'ordonnateur :

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE ET D'ILLE-ET-VILAINE

Le comptable public assignataire des paiements :

LE DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE (DRFIP)

ARTICLE 1 / CONTRACTANT :

Je soussigné,

NOM et PRENOM

A compléter *selon la forme de la candidature* :

agissant (cocher la case correspondante) :

en candidat unique pour le compte de :

- *identification* :
- *adresse du siège social* :
-
-

comme mandataire du groupement constitué des membres suivants pour lesquels doivent être précisés :

- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-

- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-

- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-

- Après avoir pris connaissance du cahier des charges assurance "**responsabilité et risques annexes**" et des documents qui y sont mentionnés ;

- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés aux articles 44 et 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

m'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 / DUREE DU MARCHE ET DELAIS :

2.1 - DUREE DE VALIDITE DU MARCHE :

Le marché est conclu pour une durée de **4 ANS** à compter du **1^{ER} JANVIER 2018** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

2.2 - DELAI D'EXECUTION :

Le délai d'exécution part de la date d'effet du contrat telle que prévue au cahier des clauses particulières

ARTICLE 3 / PAIEMENTS :

3.1 - Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses particulières.

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet clé
- à

3.2 - UNITE MONETAIRE : L'EURO

3.3 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU MARCHE :

Le paiement s'effectuera par virement administratif et selon les dispositions spécifiques propres au Code des assurances et prévues au cahier des clauses particulières.

3.4 - AVANCE :

Le candidat déclare :

- Renoncer à percevoir Accepter de percevoir

Il est formellement convenu que le paiement d'avance des primes d'assurance prévu à l'article L. 113-3 du Code des assurances n'est pas considéré comme étant une avance.

ARTICLE 4 / TARIFICATION :

4.1 - Les prix du présent marché sont des prix unitaires.

4.2 - TARIFICATION :

Les tarifications devront être exprimées dans le tableau ci-après selon les formules de franchises de l'offre de base.

La réponse à l'offre de base est obligatoire.

La non-réponse du candidat à l'offre de base entraînera l'élimination de son offre.

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

4.2.1- Offre de base : Assurance "**RESPONSABILITE GENERALE ET RISQUES ANNEXES**"

- * Les taux sont indiqués Hors Taxes exprimés en % et s'appliquent sur le montant total des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales, y compris budgets annexes.
- * La prime est la **prime TTC** annuelle calculée sur l'assiette de prime totale, soit **11 203 365,00 €**

4.3 - TABLEAU DES TARIFICATIONS :

4.3.1- Offre de base : Garantie "**RESPONSABILITE GENERALE ET RISQUES ANNEXES**" :

FORMULE 1 Franchise NEANT		FORMULE 2 Franchise 1 000 € en matériels et immatériels	
TAUX HT en %	PRIME TTC/an en €	TAUX HT en %	PRIME TTC/an en €

Dans toutes les formules ci-avant, la franchise applicable à la garantie des dommages immatériels non consécutifs est fixée à 10 % du montant du sinistre mini 750 € maxi 4 000 €.

- * **Nom de la compagnie** :

4.4 - ENGAGEMENT DU PLACEMENT DE LA TOTALITE DU CONTRAT :

Le signataire de la présente proposition certifie avoir placé l'intégralité du contrat (100 % de la co-assurance) à la date de remise de son offre.

En cas de proposition en coassurance qui ne couvre qu'une part du risque, l'offre sera considérée comme irrégulière au sens de l'article 59-I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

4.5 - PLACEMENT EVENTUEL EN PLUSIEURS LIGNES :

Dans ce cas, donner le détail du montage :

ARTICLE 5 / OBSERVATIONS :

Les observations, amendements et commentaires éventuels doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Ils doivent être numérotés.

Nombre d'observations :

L'absence d'indication du nombre d'observations ou l'indication "zéro" observation manifesterà l'acceptation intégrale, par l'assureur, des clauses particulières du cahier des charges.

Ces dispositions seront donc reprises dans le contrat qui sera établi par l'assureur et primeront, pour ce qu'elles ont de plus favorables à l'assuré, sur les pièces annexes de l'assureur.

ARTICLE 6 / FOURNITURE DES DOCUMENTS PREVUS PAR LE CODE DU TRAVAIL :

Le candidat retenu s'engage à fournir à l'acheteur, tous les 6 mois à compter de la notification et jusqu'au terme du marché, les documents prévus à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail.

ARTICLE 7 / LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE :

Une pénalité contractuelle peut être appliquée au titulaire, s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail.

Le montant de cette pénalité sera égal à 10 % du montant du marché sans toutefois pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5 du Code du travail.

Si le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, l'acheteur pourra soit appliquer les pénalités contractuelles, soit rompre le contrat sans indemnités, aux frais et risques du cocontractant.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Fait en un seul original

signature du candidat
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

à

le

Cachet commercial

En cas de groupement, la signature du mandataire engage tous les membres du groupement.

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

selon les garanties, les franchises et les conditions tarifaires suivantes :

Garantie(s)	Franchise	Taux de prime HT	Prime TTC

à

le

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché le

Le titulaire

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché.

Signé le par le titulaire destinataire

Le (date d'apposition de la signature ci-après)

Le pouvoir adjudicateur,

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

CONVENTION DE GESTION

(* Cocher la case correspondante

1 / DECLARATION

La déclaration de sinistre pourra être adressée :

- ✓ Par téléphone
- ✓ Par courrier
- ✓ Par fax
- ✓ Par mail

Cocher toutes les solutions acceptées

Toute déclaration de sinistre fera l'objet d'un accusé de réception systématique de la part de l'assureur reprenant la référence du sinistre de l'assuré et indiquant la référence de l'assureur :

OUI * NON *

L'accusé de réception indiquera le nom de la personne qui assurera le suivi de ce dossier :

OUI * NON *

Les dossiers seront tous suivis par le même interlocuteur :

OUI * NON *

L'assureur s'engage à adresser à l'assuré systématiquement une copie des courriers adressés aux tiers :

OUI * NON *

2 / DECLENCHEMENT DE LA GARANTIE DANS LE TEMPS

L'assureur s'engage à accorder la garantie pour toutes les réclamations présentées pendant la période de validité du contrat en cas de refus de l'assureur au moment du fait générateur :

OUI * NON *

Si **OUI**, l'assureur sera mandaté par la préfecture pour effectuer auprès de l'ancien assureur toutes les démarches susceptibles de lui faire supporter ces sinistres.

La préfecture s'engage à communiquer les conditions générales, les conditions particulières, les déclarations de sinistres et toutes autres pièces nécessaires à l'assureur.

3 / PROVISION

Pour les dossiers qui font l'objet d'une provision technique, l'assureur indiquera le montant de la provision prévue :

OUI * NON *

Pour les dossiers qui font l'objet d'une provision technique, l'assureur s'engage à informer l'assuré lorsque le dossier est clos :

OUI * NON *

4 / BILAN

L'assureur s'engage à présenter un bilan annuel avec un détail de la sinistralité :

OUI * NON *

Ce bilan fera l'objet :

* d'un courrier :

OUI * NON *

* d'une réunion de travail chez l'assuré :

OUI * NON *

L'assureur pourra-t-il adresser à la demande de l'assuré le bilan de la sinistralité depuis la prise d'effet du contrat ?

OUI *

NON *

Sous quel délai à partir de la demande de l'assuré ? jours.

Fait à _____, le _____.

Signature du Candidat

ATTESTATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance dont le siège social est situé à
..... reconnaît avoir reçu l'intégralité du cahier des charges
correspondant au lot n° 2 "**RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES**" de la Préfecture
d'Ille-et-Vilaine comportant :

1/ Fiche de demande de renseignements	1 page
2/ Acte d'engagement	8 pages
3/ Annexe "Convention de gestion"	3 pages
4/ Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
5/ Cahier des clauses particulières	33 pages
6/ Dossier technique	11 pages
TOTAL	57 pages

La compagnie précitée atteste qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente assurance conformément au Code des assurances.

Nom et signature du responsable du dossier

A

le